

**QUESTIONS NATIONALES**  
**Les assurances sociales**

Les avis sont partagés. Si vous en parlez dans une discussion, vous trouverez des adversaires. Les uns critiquent le principe lui-même, tel qu'il sera appliqué, et les autres en veulent aux formes du projet. C'est pourquoi le « parlement » qui va être réuni à la fin de ce mois aura de la peine à réaliser l'accord. On a appelé cela un « parlement », parce que, je suppose du moins, ce sera une assemblée composée des représentants des différents groupements sociaux. Il y aura des industriels, des commerçants, des ouvriers, des employés, des paysans. Autant de points de vue différents et d'opinions diverses. Mais c'est le propre d'une démocratie que de permettre à chacun de s'exprimer. Et M. Schulthess, qui fonctionne à peu près comme chef d'orchestre, aura du plaisir à faire marcher les divers instruments discordants, vers un peu d'harmonie. C'est une musique, pourtant, dont on aurait mauvais goût de ne pas reconnaître la nécessité et l'utilité. Déjà, dans les journaux, elle se fait entendre depuis plusieurs jours. Mais ce n'est qu'un commencement. On l'entendra encore pendant des mois, ou même des années. Que décideront les citoyens ? Ils ne peuvent pour le moment qu'essayer de se faire une opinion, et ceux qui en ont déjà une, de la répandre. Comme point de départ on trouve le projet élaboré par les bureaux de Berne. Il prévoit des assurances vieillesse pour tous les Suisses, hommes et femmes. À partir de 66 ans nous recevrons tous une rente de 200 francs par an. Pour cela nous paierons, dès l'âge de 18 ans, une prime de 12 fr. pour les femmes, de 18 fr. pour les hommes. Il y a des nuances. Au bout de quinze ans « certaines catégories de personnes » toucheront 500 francs. Je l'écris dans le style de Berne, mais je serais bien embarrassé de vous dire ce qu'on entend par « catégories de personnes ». Les plus pauvres, je suppose, les moins armées contre la maladie et le dénuement ? Pourquoi ne pas le préciser, alors ? Si une veuve est âgée de moins de 50 ans au décès de son mari, elle touchera une fois pour toutes 500 francs ; si elle est âgée de plus de 50 ans elle obtient une rente de 150 fr. Enfin les orphelins toucheront jusqu'à l'âge de 18 ans une rente de 50 fr. si le père est mort ou de 150 fr. s'il n'a plus du tout de parents.

Voilà qui est déjà un commencement. Les socialistes trouvent que ce n'est qu'un os, même un osselet, si on pouvait dire par là qu'ils le trouvent extrêmement petit, 200 fr. par an ! que voulez-vous faire avec cela ? Si le citoyen vieilli est démuné d'économies et manque de ressources, ces deux cents francs lui éviteront-ils l'asile ou la misère ? Le problème ne se pose peut-être pas aussi simplement. Mais c'est une réflexion que l'on peut faire et une question que l'on peut poser.

Seulement, pour pouvoir la résoudre mieux, il faudrait savoir exactement où l'on va prendre les ressources et à combien elles pourront s'élever. Les primes payées ne suffiront pas. Elles ne couvriront même qu'une toute petite partie des dépenses, même si l'on s'en tient au chiffre de 200 fr. Qui paiera le reste ? Le projet répond : le tabac et l'alcool, « articles de luxe ». Entendons-nous. On va imposer le tabac et augmenter le prix de l'alcool.

Cette imposition produira, estime-t-on 90 millions. C'est la somme qu'il faut, avec les primes, pour faire marcher l'organisme. Ce qui revient à dire que c'est le contribuable suisse qui paiera 90 millions de fr. par an, en plus de ses charges actuelles et de primes de 18 et 12 francs. Vous croyez que cela arrangera tout le

monde ? Et les primes ? Égales pour tous ? Les milieux ouvriers veulent payer moins et avoir une rente plus forte. Les employés des entreprises privées disent qu'ils n'ont pas de rentrée patronale et qu'ils ne peuvent se contenter de la rente d'assurance prévue. Il faudrait donc faire payer les classes aisées davantage que les autres. Mais les industriels, et les commerçants se défendent aussi en alléguant les charges de toutes sortes qu'ils supportent avec assez de peine, et du reste, ne paieront-ils pas d'après le projet 15 fr. par personne à leur service ?

L'assurance, prévoit le projet, sera générale, c'est-à-dire égale pour tous. C'est très démocratique, on n'en disconvient pas. Mais est-ce juste ? Voilà que d'autres voix encore se font entendre pour demander une exception. Voulez-vous donner une rente aux fonctionnaires des services publics, rente qui viendrait s'ajouter aux pensions dont ils sont les bénéficiaires et dont les deniers publics font les frais ? N'est-il pas juste de consacrer plutôt la rente de l'assurance sociale au simple pékin ?

Toutes ces questions viendront sur le tapis au « parlement » des assurances. Sans compter qu'il y aura des discussions de principe pour savoir s'il vaut mieux laisser à l'État la création de toute cette entreprise ou s'il est plus sage d'en charger l'organisation professionnelle. Étatisme ou corporatisme ? Les ténors de ces deux tendances vont se faire entendre. Décidément, la musique ne fait que commencer !

W. RENFER.